



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



Futurs retraités

Civils et militaires, vous pourrez adhérer à la PSC en santé si vous le souhaitez

SOUSCRIPTION
FACULTATIVE



À partir du
1^{er} janvier 2025

Faites votre demande dans un délai d'un an :

à compter de la date de la radiation
des cadres / des contrôles /
du placement en deuxième section

pour les militaires retraités



www.groupe-uneo.fr

0 970 809 709

Assistance téléphonique dédiée aux militaires
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30
(appel non surtaxé)

à compter de
la date de cessation
d'activité

pour les civils retraités



**Harmonie
mutuelle**

[https://entreprise.harmonie-mutuelle.fr/
ministere-des-armees-personnels-civils](https://entreprise.harmonie-mutuelle.fr/ministere-des-armees-personnels-civils)

avec le mot de passe : SANTEMINARMEES

0 974 753 935

Assistance téléphonique dédiée aux civils de la
Défense, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
(appel non surtaxé)

- Condition : ne pas reprendre d'activité rémunérée
- Garanties identiques aux actifs
- Cotisations encadrées

+ d'informations

www.defense.gouv.fr/sga > Protection sociale complémentaire en santé